

**Affiliation no**



Plus d'informations page 4

La saison commence le 1er septembre 2023 et se termine le 31 août 2024 - Sous réserve de validation par la fédération départementale, votre affiliation sera effective à compter de la date de réception de ce document.

**Nom de l'association**

Adresse du siège social

Code postal

Ville

Téléphone

Mail (1)

Site internet

Numéro RNA (2) (4)

Numéro SIRET (4)

**Correspondant**

Monsieur  Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse de correspondance

Code postal

Ville

**Coordonnées des dirigeant.es**

**Président.e ou responsable légal.e**

Monsieur  Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse

Code postal

Ville

**Trésorier.e ou responsable légal.e**

Monsieur  Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse

Code postal

Ville

**Secrétaire**

Monsieur  Madame

Nom Prénom

Date de naissance (3)

Téléphone

Mail (1)

Adresse

Code postal

Ville

**Caractéristiques de l'association**

Merci par avance de répondre le plus exhaustivement possible à cette partie, qui nous permet de mieux vous connaître et d'assurer des études statistiques des caractéristiques de notre mouvement. Ces informations sont laissées à la discrétion de vos référents fédéraux et confédéraux, elles ne sont pas rendues publiques nominativement et ne servent qu'à mieux vous accompagner et à mettre en valeur notre réseau.

**Votre association a été déclarée le**

**Combien avez-vous d'administrateurs.trices ?**

**Combien avez-vous d'adhérents.es dans votre association ?**

**Quel est l'objet social de votre association ?**

**Votre association est-elle employeuse ?**

Non  Oui, précisez :

- votre convention collective  Animation  Sport  Autre, précisez

- le nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein)

- Au travers de votre affiliation à l'Ufolep, si l'association est rattachée à la convention collective du sport, vous êtes adhérent à HEXOPÉE, organisation professionnelle de la branche du sport. L'Ufolep prend en charge votre cotisation HEXOPÉE dans le cadre d'une adhésion groupée.

Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, merci de cocher cette case :

**Est-ce que votre structure intervient ?** - en Quartier Politique de la Ville ?  Non  Oui

- en Zone de Revitalisation Rurale ?  Non  Oui

- en Cité éducative ?  Non  Oui

**Thématique de la structure :**  Développement des APS  Education par le sport  Insertion sociale et professionnelle

(1) Dans le respect du RGPD, le titulaire de l'adresse mail recevra un mail de demande d'autorisation pour autoriser l'enregistrement dans la base de données et choisir les communications qu'ils acceptent de recevoir. (2) Numéro RNA (Répertoire National des Associations / N° délivré par la Préfecture). Ne concerne pas les structures immatriculées en Alsace Moselle. Consulter le site [www.data-asso.fr](http://www.data-asso.fr) (3) La date de naissance est nécessaire pour différencier les homonymies dans notre base de données (4) Information à ne pas renseigner pour les Juniors associations

**Votre association est ?**

- une association dirigée majoritairement par des personnes de plus de 30 ans  
 une association dirigée majoritairement par des personnes de moins de 30 ans  
 une association d'élèves, affiliée à l'Usep  
 une junior association (affiliée au réseau RNJA)

**Vos activités non sportives**

**Quelles sont les familles d'activités sur lesquelles votre association s'engage ?**

- Action sociale - 010000  
 Activités scolaires et périscolaires - 020000  
 Culture - 030000  
 Communication / Numérique - 040000  
 Défense d'une cause - 050000  
 Environnement et éducation au développement durable - 060000  
 Formation - 070000  
 Loisirs - 080000  
 Loisirs éducatifs / Vacances - 090000  
 Solidarité internationale et europe - 100000  
 Autres - 990000

**Vos activités sportives**

**Détaillez précisément la liste des activités pratiquées au sein de l'association**

**Risque 1**

- Activités de la forme - pratique douce - 22012  
 Activités de la forme - pratiques cardio - 22013  
 Autre Danse (urbaine, classique,...) - 22020  
 Billard - 22001  
 Boomerang - 24001  
 Boules - 27004  
 Bowling - 22002  
 Cerf-volant - 24002  
 Croquet - 22021  
 Danse sportive - 22003  
 Double Dutch - 22022  
 Ecole Multisports enfant R1 - 29201(1)  
 Esport - 22011  
 Eveil corporel - Ufobaby 22023  
 Football de table - 22024  
 Golf et activités golifiques - 26004  
 Marche nordique - 22025  
 Match d'improvisation théâtrale - 22010  
 Modélisme aérien (- 25 Kg) - 24010  
 Modélisme naval - 24012  
 Modélisme roulant - 24013  
 Multisports R1 - 29110 (4)  
 Musculation - Renforcement musculaire 24014  
 Pêche - 22026  
 Pétanque - 27007  
 Randonnées pédestres - 22006  
 Raquette neige - 22009  
 Running - 22005  
 Sophrologie - 22008  
 Sports collectifs locaux ou traditionnels - 23001  
 Tai -Chi-Chuan - 23015  
 Yoga Qi-Gong - 22007

**Risque 2**

- Accro-Basket - 26030 (2)  
 Activités aquatiques d'entretien - 21001  
 Aïkido - 23011  
 Arbalète - 26031  
 Arts du cirque - 27001  
 Athlétisme - 27002  
 Autres activités nautiques non motorisées - 21010  
 Autres arts martiaux - 23013  
 Badminton - 27003  
 Base-ball - 25001  
 Basket ball - 25002  
 Baskin - 25019  
 Boxe éducative - 23020  
 Boxe française - 23021

- Caisse à savon - 26032  
 Canne de combat - 22027  
 Canoë-kayak - 21020  
 Capoeira - 23014  
 Char à voile - 21011  
 Cheerleading - 25022  
 Convi Multisport - 25017 (4)  
 Course d'orientation - 27020  
 Course de pneu - 22028  
 Course hors stade - 27021  
 Cricket - 22014  
 Echasse urbaine - 26033  
 Ecole Multisports enfant R2 - 29200 (2)  
 Epreuves combinées/raid multi-activités - 26020 (3)  
 Escalade-Grimpe arbre - Slackline - 26003  
 Escrime - 27005  
 Flag - 26040  
 Floorball - 25015  
 Football - 25003  
 Football Américain - 25016  
 Futsal - 25004  
 Gymnastique artistique - 27030  
 Gymnastique rythmique sportive - 27031  
 Haltérophilie - force athlétique - 27006  
 Hand-ball - 25005  
 Hockey sur gazon - 25006  
 Hockey sur glace - 25007  
 Homeball - 25024  
 Inter-cross / Lacross - 25008  
 Judo - 23010  
 Ju Jitsu - 26034  
 Karaté - 23012  
 Kid bike - 25025  
 Kin-ball - 25014  
 Korfbal - 25009  
 Lancer de haches et couteaux- 23022  
 Luttes traditionnelles - 26035  
 Marche aquatique - 29045  
 Marche sportive - 27022  
 Multisports R2 - 29120 (4)  
 Natation - 21002  
 Oshukai - 25021  
 Parkour - 29039  
 Parcours Ninja - 25023  
 Patinage sur glace - 26005  
 Pickleball - 25020  
 Roller - 28003  
 Rugby - 25010  
 Sarbacane - 27014

- Skate - 28005
- Ski alpin - 28020
- Ski de fond - de randonnée - 28021
- Speed ball - 26041
- Sports locaux ou traditionnels - 26002
- Squash - 27013
- Street Hockey - 26036
- Surf et autres activités neige - 28022
- Tchoukball - 26037
- Tennis - 27008
- Tennis de table - 27009
- Tir - 27010
- Tir à l'arc - 27011
- Trail - 22029
- Trampoline - 27032
- Trotinette - 26038
- Twirling baton - 27012
- Urban fitness - 25018
- Vélo éducatif - 26016 (6)
- Viet Vo Dao - 26039
- Voile - 21012
- Volley ball - 25012
- Water-polo - 25013

### Risque 3

- Acrobranche - parcours acrobatiques 29042
- Alpinisme et escalade sur glace - 28010
- Biathlon - 29043
- Canyoning - 29044
- Equitation - 28001
- Epreuves combinées (sans activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26021
- Plongée sous-marine - 21022
- Randonnées équestres - 28002
- Rafting - 29040
- Ski nautique - 21030
- Spéléologie - 28004

Lorsque le/la licencié.e ne pratique pas d'activité à risque particulier, il n'est plus nécessaire de présenter un certificat médical pour une première demande de licence ou pour un renouvellement : il sera remplacé par un questionnaire de santé.

Pour les mineur.e.s agé.e.s de moins de 18 ans, le questionnaire de santé sera rempli avec un des responsables de l'autorité parentale.

Pour tous les licenciés, on appliquera les règles suivantes pour la pratique des activités ci dessous :

- Activités R6 => si on ne coche pas la case «sans pratique compétitive», Certificat médical obligatoire
- Activités R4 => 24022 - ULM => si on ne coche pas la case «sans pratique compétitive», Certificat médical obligatoire
- Activités R4 => 24021 - parachutisme => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R4 => 24023 - Vol à voile libre => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 28010 - Alpinisme => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 21022 - Plongée => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition
- Activités R3 => 28004 - Spéléologie => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2
- Activités R2 => 27010 - Tir => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2
- Activités R2 => 25010 - Rugby => Certificat médical obligatoire que l'on soit loisir ou compétition R2

### Risque 4

(sans garanties d'assurances. Prendre contact avec la Délégation Départementale APAC)

- Parachutisme - 24021
- ULM - 24022
- VNM-Jet-ski - 21031
- Vol à voile - 24023
- Vol libre - 24024

### Risque 5

- Cyclo-Bicross - 26011
- Cyclo-Cyclospor - 26012
- Cyclo-Cyclotourisme - 26013
- Cyclo-Dirt - 29037
- Cyclo-Polo Bike - 26017
- Cyclo-Vélo-trial-Bike trial - 26015
- Cyclo-VTT en compétition - 26014
- Cyclo-VTT randonnées - 29046 (7)
- Duathlon-triathlon-bike and run - 26010
- Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités - 26022

### Risque 6

#### Auto :

- Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans - 29001
- Auto - Kart-cross - 29020
- Auto - Karting piste - 29021
- Auto - Poursuite sur terre - 29004
- Auto - Trial 4x4 - 29005
- Auto - Randonnées loisirs 4x4 - 29007

#### Moto :

- Moto-Cross - 29034 (8) (12)
- Moto-Ecole de conduite - 29030 (9)
- Moto-Enduro - 29032 (12)
- Moto-Randonnées loisirs - 29036 (10)
- Moto-Trial - 29035 (12)
- Moto-Vitesse - 29033 (11) (12)

(1) Les activités doivent se limiter à celles de risque 1 (R1), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 2 (R2), 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ,6 (R6) , elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

(2) Les activités doivent se limiter à celles de risque 2 (R2), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ,6 (R6) , elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

(3) Sans les activités relevant du risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ou 6 (R6).

(4) En choisissant ce code, le licencié ne peut pratiquer que les activités déclarées par son association qui doivent être déclarées sur le document complémentaire «Liste déclarative des activités Ufolep spécifiques».

(5) Cf. règlement technique UFOLEP.

(6) ne donne pas accès aux compétitions cyclistes ou VTT et ne permet pas la pratique individuelle et autonome notamment dans le cadre de randonnée VTT ou cyclospor.

(7) pratique ne donnant pas lieu à la délivrance d'une carte compétiteur VTT, à une activité chronométrée ou à un classement.

(8) Course sur prairie, endurance tout terrain, 50cc, quad.

(9) Pour les licenciés à partir de 6 ans ou en préparation du CASM ou en perfectionnement hors compétitions. Ne peut être délivré que par des clubs ayant une école de conduite labellisée Ufolep et active.

(10) Dispensé du CASM mais permis de conduire obligatoire sur la voie publique.

(11) Vitesse, endurance, 50 A Galet.

(12) Licence accessible à partir de 12 ans avec CASM.

## Participation aux dispositifs fédéraux

### A quel.s dispositif.s souhaitez-vous participer \*?

#### Détaillez précisément la liste des activités pratiquées dans le cadre des dispositifs fédéraux Ufolep

(Pour plus d'information, contactez votre Comité Ufolep)

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> A Mon Rythme         | <input type="checkbox"/> Cités Educatives | <input type="checkbox"/> Engagé.e               |
| <input type="checkbox"/> Parcours Coordonné   | <input type="checkbox"/> Primo Sport      | <input type="checkbox"/> Séjours Socio Sportifs |
| <input type="checkbox"/> Société en Mouvement | <input type="checkbox"/> Toutes Sportives | <input type="checkbox"/> Ufo3S                  |
| <input type="checkbox"/> Ufolep Playa tour    | <input type="checkbox"/> Ufostreet        |   |

\*Si votre association participe aux dispositifs fédéraux proposés par l'Ufolep, prenez contact avec votre délégué.e départemental.e APAC Assurance pour vérifier la couverture assurance de votre association.

## Gestion des licences, des Ufopass et des titres de participation occasionnelle Tipo

### L'association souhaite vérifier et conserver les certificats médicaux de ses adhérents.es ?

- Oui  
 Non (L'association devra les transmettre au comité départemental pour obtenir la délivrance des licences).



Je m'engage dans le cadre du dispositif pass'sport à accueillir des jeunes bénéficiaires. Pour cela, je n'oublie pas de m'identifier via mon espace sur [lecompteasso.associations.gouv.fr](https://lecompteasso.associations.gouv.fr) afin d'être répertorié sur une carte interactive disponible sur le site [www.sports.gouv.fr](https://www.sports.gouv.fr) et de faire ma demande de subvention. Plus d'informations auprès de votre comité départemental UFOLEP.

### Votre association est éligible aux Ufopass (1) ?

- Oui, précisez la date de la signature de la convention avec l'Ufolep :   
 Non

### Votre association souhaite mettre en place des Tipo ?

- Oui, précisez date de la signature de la convention avec l'Ufolep :   
 Non

## Information sur le contrôle d'honorabilité des dirigeants.es et animateurs.trices

En respect des obligations des fédérations sportives sur la vérification d'honorabilité :

- des élus.es des associations sportives Ufolep titulaires d'une licence dirigeant.e des associations sportives Ufolep
- des animateurs.trices titulaires d'une licence Ufolep en tant qu'encadrant.e d'activités sportives pour des enfants, l'Ufolep vous informe qu'après la délivrance de votre licence Ufolep, les éléments constitutifs de leurs identité seront transmis par l'Ufolep aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de votre honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué. Cette procédure est indiquée sur la demande de licence Ufolep.

Pour toute question, prenez contact avec le.la délégué.e Ufolep départemental.e.

## Traitement des données à caractère personnel

Acceptez-vous de figurer dans un annuaire public des associations et structures affiliées à l'Ufolep ?  Oui  Non

Acceptez-vous que l'Ufolep communique vos coordonnées à des tiers partenaires (sont concernées les sociétés conventionnées pour un routage catalogue par année sportive avec clause de confidentialité pour les données fichiers. Consultez la liste des partenaires sur [www.ufolep.org](https://www.ufolep.org)) ?  Oui  Non

## Assurance de l'association

L'affiliation de l'association à la Ligue de l'enseignement n'accorde pas de garanties d'assurances. Seule l'affiliation de l'association à l'APAC et les adhésions à la Ligue de l'enseignement de tous les membres, dirigeants et pratiquants (titulaires d'une licence UFOLEP pour les activités sportives) de l'association octroient les couvertures de la MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la responsabilité civile et l'individuelle Accident de ses adhérents. Cette couverture doit être validée après régularisation d'une FICHE DIAGNOSTIC qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

En ce qui concerne les activités sportives : toute association est tenue par le Code du Sport (Art. L321-1) de souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour elle-même et pour ses adhérents, dirigeants et pratiquants. Le contrat qu'a conclu l'Ufolep avec l'APAC procure aux associations (ou sections d'associations) affiliées à l'Ufolep ces garanties obligatoires (En cas de refus des conditions énoncées, veuillez contacter votre Comité Départemental Ufolep ainsi que votre délégation départementale APAC.).

### J'atteste :

- accepter les conditions d'affiliation de l'association et avoir pris connaissance de la notice descriptive de la Multirisque Adhérents Association et du document d'information correspondant qui m'ont été remis,
- avoir noté qu'au terme de l'article 3 de cette notice :
  - cette Multirisque est accordée à la condition que la totalité des membres de mon association (ou de la section d'association) soit titulaire d'une licence Ufolep,
  - seules sont garanties les activités impliquant uniquement des personnes titulaires d'une carte Ligue de l'enseignement et d'une licence UFOLEP **avec assurance APAC** pour les activités sportives,

Dans le cas contraire (activités ouvertes à des personnes non titulaires d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement, et d'une licence UFOLEP avec assurance APAC pour les activités sportives qu'il s'agisse ou non de membres de l'association ou de sections non affiliées), une souscription complémentaire spécifique est indispensable. Votre demande d'affiliation sera validée à compter de sa date de réception par la Fédération Départementale.

- avoir noté pour l'organisation d'activités sportives classées en Risques 5 (R5) et 6 (R6) que le bénéfice de ces garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des règles et consignes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement figurant dans la Fiche Diagnostic.
- avoir noté que les garanties d'assurance prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation par la Délégation départementale APAC. Pour les activités sportives, les licences Ufolep devront avoir été préalablement homologuées.

ATTENTION : pour les activités classées en risques 4 (R4), seule une souscription spécifique auprès de l'APAC permet de bénéficier des garanties d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident.

Signature du.de la responsable légal.e

(1) Les associations dont l'objet principal n'est pas le sport sont éligibles aux Ufopass. Contactez votre Comité Ufolep